



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Departmental Individual Standing Offer (DISO)

Offre à commandes individuelle du département(OCID)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Consultant Services Division/Division des services
d'experts-conseils
11 Laurier St./11 Rue Laurier
6B1, Place du Portage
Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Services d'ingénierie:Les barrages	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP168-182248/A	Date 2018-07-25
Client Reference No. - N° de référence du client 20182248	Amendment No. - N° modif. 002
File No. - N° de dossier fe174.EP168-182248	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FE-174-75076	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2018-07-05	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-08-21	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bismonte, Tatiana	Buyer Id - Id de l'acheteur fe174
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4909 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3160
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada Région de la capitale nationale	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Les modifications suivantes apportées au document de la demande d'offre à commande prennent effet immédiatement. La présente modification fera partie intégrante des documents contractuels.

(1) SERVICES REQUIS (SR)

(a) TERMINOLOGIE DU DOCUMENT à partir de la page 59, Portée des services (PS)

SUPPRIMER:

Toute référence à « portée des services » ou « PS », et

REEMPLACER AVEC:

« Services Requis » ou « SR »

(Cela n'affecte pas le document en anglais)

(b) SR 1.1.7 Autres enquêtes, études et rapports

SUPPRIMER: article 2j –Études sur la circulation

REEMPLACER AVEC:

article 2j –

Analyse/études de transport, détours de la circulation, mise en scène de la circulation lors de la construction, modifications de conception d'approche de pont, sécurité routière.

(2) EXIGENCE DE PRÉSENTATION ET ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

(a) EPEP 3.2.2 Expertise et expérience du personnel interne de l'équipe

SUPPRIMER :

EPEP 3.2.2 Expertise et expérience du personnel interne de l'équipe

1. **Ce que nous cherchons** : Une démonstration que le personnel interne du proposant faisant partie de l'équipe proposée a la capacité, l'expérience et l'expertise combinées nécessaires pour offrir la gamme complète de services énumérés dans les sections des services requis (SR) relatives aux ponts et aux barrages. L'expertise et l'expérience du personnel qui ne travaille pas au sein de l'organisation du proposant ou de la coentreprise ne seront pas évaluées, ni notées.

REEMPLACER AVEC :

EPEP 3.2.2 Expertise et expérience du personnel de l'équipe

1. **Ce que nous cherchons** : Une démonstration que le personnel du proposant faisant partie de l'équipe proposée a la capacité, l'expérience et l'expertise combinées nécessaires pour offrir la gamme complète de services énumérés dans les sections des services requis (SR) relatives aux ponts et aux barrages. L'expertise et l'expérience du personnel qui ne travaille pas au sein de l'organisation du proposant ou de la coentreprise ne seront pas évaluées, ni notées.

(b) EPEP 3.2.2 Expertise et expérience du personnel de l'équipe

SUPPRIMER :

3.2.2.2d) un aperçu des employés du proposant offerts pour chacun des principaux ensembles de compétences (pont, barrage, mécanique lourde, affaires civiles, transports), qui seraient appelés à travailler dans les commandes subséquentes à la présente offre à commandes.

REEMPLACER AVEC :

3. Fournir un aperçu des employés du proposant disponibles pour chacun des principaux ensembles de compétences (pont, barrage, mécanique lourde, affaires civiles, transports), qui seraient appelés à travailler dans les commandes subséquentes à la présente offre à commandes.

(c) EPEP 3.2.4 – Projets hypothétiques

Projet 2

SUPPRIMER

ii) **Services d'ingénierie requis** – Les services requis se retrouveraient de SR 2.1 Services avant conception à SR 2.7 Examen de la garantie après construction.

REEMPLACER AVEC

ii) **Services d'ingénierie requis** – Les services requis se retrouveraient de SR 1.1 Services de préconception à SR 1.7 Examen post construction aux fins de la garantie.

1) Effectuer toutes les études de site et analyses techniques nécessaires pour compléter le projet. Développer et analyser des options, avec des estimations de coûts d'ordre de grandeur, pour la réhabilitation du pont. Identifier les projets possibles et les stratégies de mise en œuvre de la construction.

2) Recommander une option et fournir tous les services d'ingénierie nécessaires pour compléter la conception, les dessins et le devis, raffiner l'estimation de coûts et le calendrier, aider pendant le processus d'appel d'offres et assurer la supervision de la construction, y compris les services aux résidents.

(3) ANNEXE B – FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DES MEMBRE DE L'ÉQUIPE

SUPPRIMER :

Annexe B au complet

REEMPLACER AVEC :

Annexe B – Formulaire d'identification des membres de l'équipe joint à cette modification

(4) ANNEXE D – FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DU CLIENT POUR UN PROJET REPRÉSENTATIF

SUPPRIMER :

Annexe D au complet

REMPLEZ AVEC :

Annexe D - Formulaire De Référence Du Client Pour Un Projet Représentatif joint à cette modification

Ce qui suit fait suite aux demandes de renseignements reçues dans le cadre de cette invitation. La présente modification fera partie intégrante des documents contractuels.

QUESTIONS ET RÉPONSES
<p>Question 1 La section EPEP 3.2.2 2d) Les consultants doivent fournir un aperçu des employés du proposant pour toutes les compétences (pont, barrage, mécanique lourde, affaires civiles, transports), qui seraient appelés à travailler dans les commandes subséquentes à la présente offre à commandes.</p> <ul style="list-style-type: none">a) De quelle façon devons-nous intégrer un aperçu des employés pour chaque discipline à l'intérieur des CV des ressources clés ?b) Est-ce possible de préciser les attentes par rapport au contenu du point d)?
<p>Réponse 1 Se référer aux points 2a et 2b ci-haut</p>
<p>Question 2 Est-ce qu'il est prévu que des surveillants de chantier puissent être requis ? Le cas échéant, sont-ils considérés également comme des « technologues » ?</p>
<p>Réponse 2 Les Résidents du site peuvent être requis tel que décrit à la section SR 1.6.1. Les Résidents peuvent être des ingénieurs ou des technologues, ou les deux, selon les besoins particuliers d'une commande subséquente.</p>
<p>Question 3 Il est exigé à la section EPEP 3.2.3 qu'un achèvement substantiel soit délivré pour pouvoir présenter le projet dans le cadre de la proposition. Considérant l'éventail des services requis évalués, les projets présentés peuvent avoir été réalisés en plusieurs phases. Dans ces circonstances, voici nos questionnements :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Pour les projets ne comprenant pas de travaux de chantier, aucun certificat d'achèvement n'est délivré. Est-ce que l'émission du rapport final est considéré

QUESTIONS ET RÉPONSES

comme le jalon requis?

- b) Étant donné que certains projets sont réalisés par phases et échelonnés sur plusieurs années (autant au niveau de travaux de construction que d'études), est-ce possible de présenter les projets tout de même en indiquant clairement l'avancement des diverses étapes?

Réponse 3

- a) Oui
b) Non. Se référer à la section EPEP 3.2.3.1. f)

Question 4

La section EPEP 3.2.3 mentionne que les projets potentiels présentés doivent être d'un ordre de grandeur similaire à l'objet de l'offre à commande. Étant donné que le montant total indiqué de l'offre à commande est de 1,5 M\$, mais que le nombre de projets anticipés est inconnu, est-ce possible d'indiquer l'envergure des projets présentés attendus?

Réponse 4

Se référer à la section 3.2.3. 1a à 1g
De plus, TPSGC cherche des similarités dans le type de structure, le type de travail, et la complexité des projets comme décrit dans les Services Requis.

Question 5

À la section EPEP 6, concernant l'offre de prix. Pouvez-vous nous confirmer que seul l'original du formulaire de prix doit être soumis? (aucune copie requise).

Réponse 5

Confirmé. Fournir seulement l'original de la proposition de prix signée.
Se référer à l'annexe C, Proposition de Prix, Instructions.

Question 6

À l'annexe B, point I. Devons-nous présenter seulement « les ingénieurs structurels [...] dans les barrages en béton et les ponts », 'ingénieur structurel principal ou l'ensemble des « Personnes clés » dans cette discipline ? (voir mention du pluriel).

Réponse 6

Se référer au point 3 ci-haut.

Présenter le nom de la firme ou la coentreprise : ingénieur en structure, se spécialisant dans les barrages en béton **et** dans les ponts.

Présenter une liste de tous les ingénieurs en structures se spécialisant dans les barrages en béton et dans les ponts qui seraient disponibles pour travailler sur les Commandes subséquentes à cette offre à commandes.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 7

À l'annexe B, point II. Devons-nous présenter seulement un ingénieur par discipline demandée ou l'ensemble des « Personnes clés » dans cette discipline ?

Réponse 7

Se référer au point 3 ci-haut.

Présenter une liste de tous les ingénieurs dans les disciplines indiquées qui seraient disponible pour travailler sur les commandes subséquentes à cette offre à commandes.

Question 8

La section EPEP 3.2.4 demande d'inclure aux projets hypothétiques un calendrier à barres verticales. Est-ce possible d'inclure plutôt un diagramme de type « Gantt » ?

Réponse 8

Oui

Question 9

En ce qui concerne la section EPEP 3.2.3 *Expérience antérieure de l'entreprise*, les projets de références complétés au cours des dernier dix (10) ans (au lieu des dernier 5 ans) seront-ils acceptable a TPSGC pour les intentions d'évaluation ?

Réponse 9

Non. Fournir des projets tel qu'indiqué dans la section EPEP 3.2.3.1 f)

Question 10

La section EPEP 3.2.2 dit : "Chaque curriculum vitae doit clairement indiquer (...) d. Donner un aperçu du personnel du promoteur, disponible pour chaque ensemble de compétences clés (pont, barrage, mécanique lourde, mécanique civile et transport), qui serait appelé à travailler dans le cadre de commandes subséquentes à la présente offre à commandes ". Cela nous obligerait à donner un aperçu des membres du personnel disponible pour chaque ensemble de compétences clés dans chaque curriculum vitae. Cela correspond-t-il à ce que TPSGC souhaite recevoir?

Réponse 10

Se référer aux points 2a and 2b ci-haut

Question 11

Nous cherchons à obtenir des précisions sur les disciplines du génie requises pour l'offre à commandes et à savoir si elles doivent faire partie du proposant ou de la coentreprise ou s'il peut s'agir d'une firme sous-consultant. L'annexe B indique que les ingénieurs en structures (barrages et ponts en béton) proviennent du proposant(I), mais que les ingénieurs civils (hydrologues, hydrauliciens, spécialistes de la gestion de l'eau, de la sécurité des barrages, et de la planification des mesures d'urgence), les ingénieurs en mécanique lourde, et les ingénieurs des transports sont des sous-consultants/spécialistes clés (II). Cela semble être en contradiction avec les exigences de l'article EPEP 3.2.2 *Expertise et expérience du*

QUESTIONS ET RÉPONSES

personnel de l'équipe interne qui stipule que TPSGC cherche «Une démonstration que le personnel interne du proposant faisant partie de l'équipe proposée a la capacité, l'expérience et l'expertise combinées nécessaires pour offrir la gamme complète de services énumérés dans les sections des services requis (SR) relatives aux ponts et aux barrages. L'expertise et l'expérience du personnel qui ne travaille pas au sein de l'organisation du proposant ou de la coentreprise ne seront pas évaluées, ni notées. » L'énoncé de l'EPEP 3.2.2 semble indiquer qu'à moins que le personnel ne soit le personnel interne du proposant ou d'une coentreprise (c.-à-d. pas un sous-consultant), il n'est pas acceptable. Veuillez préciser. L'ingénieur en structure (ponts seulement), l'ingénieur civil et l'ingénieur des transports peuvent-ils provenir du proposant et l'ingénieur en structure (barrages en béton) et l'ingénieur en mécanique lourde d'un sous-consultant?

Réponse 11

Se référer aux points 2a, 2b and 3 ci-haut
Se référer à la réponse 15

Question 12

EPEP 3.2.2.2-2d demande une vue d'ensemble du personnel des spécialités *de pont, de barrage, de la mécanique lourde, de génie civil, et du personnel du transport*. Mais il n'y a aucune mention d'un ingénieur électricien et aucune exigence d'identifier ce spécialiste sous la rubrique Spécialistes clés de l'annexe B. Toutefois, les SR 1.1.2.2.-2c et SR 1.4.3 mentionnent explicitement l'inspection des composants électriques et les exigences relatives à la préparation des dessins électriques. Veuillez préciser si l'information relative à l'ingénieur électricien doit être fournie dans la proposition.

Réponse 12

Se référer à la section EPEP 3.2.3
L'ingénieur électrique n'est pas considéré comme étant une personne clé pour les fins de cette offre à commandes et ce service ne sera pas évalué.

Question 13

EPEP 3.2.2.2-2d demande une vue d'ensemble du *personnel de transport* et un *ingénieur des transports* est identifié comme un sous-consultant/spécialiste clé dans l'annexe B. Cependant, aucune tâche spécifique n'est identifiée pour cette personne, à l'exception du SR 1.1.7-2j pour les études de circulation. Veuillez préciser les autres tâches de transport qui peuvent être nécessaires (p. ex. préparer des plans de déviation ou de mise en place de la circulation, etc). Vous êtes à la recherche d'un ingénieur de la circulation (c.-à-d. spécialiste de l'analyse de la circulation) ou d'un ingénieur en conception routière (c.-à-d. quelqu'un qui se spécialise dans les détours de la circulation, les étapes de la construction, les modifications mineures à la conception de la route et la sécurité routière), ou les deux ?

Réponse 13

Se référer aux points 1b et 3 ci-haut.

Question 14

SRE 3.2.2.2-2d demande une vue d'ensemble du personnel mécanique lourde et un ingénieur en mécanique lourde est identifié comme étant un sous-consultant/spécialiste clé dans l'annexe B. Veuillez confirmer que l'expérience que TPSGC attend de l'ingénieur en mécanique lourde est simplement liée aux barrages et non aux ponts mobiles (ce qui est une

QUESTIONS ET RÉPONSES

autre spécialité).

Réponse 14

Confirmé. TPSGC est à la recherche d'un ingénieur en mécanique lourde relativement aux barrages

La mécanique lourde est liée aux barrages.

Question 15

Le projet de barrage identifié sous EPEP 3.2.3, peut-il provenir d'un sous-consultant spécialisé et non par le proposant ou la coentreprise, même si le projet de pont est réalisé par le proposant ? En d'autres termes, l'entreprise spécialisée dans les barrages peut-elle simplement être un sous-consultant du proposant et non dans une coentreprise avec le proposant?

Réponse 15

Non. TPSGC requiert que la firme ou coentreprise du Proposant se spécialise dans les services d'ingénierie en structure pour les barrages en béton et les ponts.

Question 16

L'IG 14 **PERMIS ET LICENCES NÉCESSAIRES** (page 10 de 98) stipule ce qui suit : « Les membres de l'équipe de l'expert-conseil et les membres du personnel clé doivent être ou pouvoir être accrédités, certifiés, ou autorisés pour fournir les services professionnels nécessaires, dans toute la mesure prescrite par les lois provinciales ou territoriales, dans la province où se déroulera le projet. » TPSGC peut-il confirmer qu'une licence temporaire (spécifique au projet ou autre) est une approche acceptable pour satisfaire à cette exigence.

Réponse 16

Oui, c'est acceptable.

Question 17

Le formulaire en Annexe B (page 90 de 98) dit que : « Si le proposant est agréé pour exercer ses activités dans l'une de ces deux provinces seulement, il doit être admissible à l'agrément et être disposé à se faire agréer dans la province dans laquelle il ne l'est pas déjà. » La version anglaise (mais pas la version française) dit aussi : « *You must indicate current license or how you intend to meet the provincial licensing requirements.* »

- a) Veuillez préciser les exigences entre les deux versions linguistiques
- b) Confirmer si l'endroit approprié pour fournir ces renseignements est dans le formulaire de l'annexe B, dans la proposition, ou les deux.

Réponse 17

Se référer au point 3 ci-haut

Question 18

La définition de « personnel clé » (page 6 de 98) comprend le personnel du sous-consultant, et l'annexe B (page 90 de 98) fournit des champs pour identifier le personnel clé ou le sous-consultant dans des domaines d'expertise spécifiques (hydrologie, mécanique lourde,

QUESTIONS ET RÉPONSES

transport). Toutefois, EPEP 3.2.2 *L'expertise et l'expérience du personnel de l'équipe interne* (page 72 de 98) indique que « L'expertise et l'expérience du personnel qui ne travaille pas au sein de l'organisation du proposant ou de la coentreprise ne seront pas évaluées, ni notées. » Veuillez préciser si le recours à des sous-consultants clés pour les domaines spécialisés identifiés est approprié et où la présentation de ces personnes clés serait évaluée.

Réponse 18

Se référer aux points 2a, 2b et 3 ci-haut.

Le personnel clé doit faire partie de l'entreprise ou de la coentreprise du Proposant.

Question 19

Les proposants sont-ils strictement tenus d'utiliser les formulaires de l'annexe B et de l'annexe D tels qu'ils sont fournis ? (C.-à-d. pouvons-nous utiliser un formulaire similaire suivant le même modèle et le même contenu au lieu des formulaires fournis ?

Réponse 19

L'annexe B est un format suggéré.

L'annexe D est un format requis et ne peut pas être modifié.

Se référer au point 4 ci-haut

Question 20

La portée des travaux prévus pour le projet hypothétique no. 2 n'est pas fournie (page 76 de 98). Veuillez préciser les services requis ou confirmer que les proposants devraient formuler des hypothèses quant à la portée prévue des travaux en fonction de l'information fournie.

Réponse 20

Se référer au point 2c ci-haut, et

Se référer à la section EPEP 3.2.4, article 3b.

Question 21

Le document de sollicitation en anglais fait référence aux « Required Services » (RS) alors que le document de sollicitation en français fait référence à Portée des services (PS). Veuillez confirmer que les deux termes ont la même signification.

Réponse 21

Se référer à 1a ci-haut.

Annexe B – Formulaire d'identification des membres de l'équipe

Pour obtenir des précisions sur le présent formulaire, veuillez consulter la section Exigences de présentation et évaluation des propositions de la demande d'offre à commande.

Le proposant doit être autorisé à fournir des services d'ingénierie et doit inclure un ingénieur de structures se spécialisant dans les barrages en béton et les ponts, doit être agréé, ou admissible à l'agrément, certifiés et/ou autorisés à dispenser les services professionnels nécessaires, dans toute la mesure prescrite par les lois provinciales ou territoriales de l'Ontario et du Québec.

Si le proposant est agréé pour exercer ses activités dans l'une de ces deux provinces seulement, il doit être admissible à l'agrément et être disposé à se faire agréer dans la province dans laquelle il ne l'est pas déjà. Vous devez indiquer votre numéro d'agrément à l'heure actuelle ou comment vous avez l'intention de répondre aux exigences provinciales en la matière.

I. Le consultant principal (proposant, ingénieur en structure se spécialisant dans les barrages en béton et les ponts) :

Nom de l'entreprise ou de la coentreprise :

.....
.....
.....

Personnes clés et leur statut de licence professionnel provinciale, ou l'accréditation professionnelle.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

II. Personnel du Proposant:

Ingénieur civil (hydrologie, hydraulique, gestion de l'eau, sécurité des barrages et spécialistes de la planification des préparatifs d'urgence)

Nom de l'entreprise ou de la coentreprise :

.....
.....
.....

Personnes clés et leur statut de licence professionnel provinciale, ou l'accréditation professionnelle.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ingénieur en mécanique lourde

Nom de l'entreprise ou de la coentreprise :

.....
.....
.....

Personnes clés et leur statut de licence professionnel provinciale, ou l'accréditation professionnelle.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ingénieur en transports

Nom de l'entreprise ou de la coentreprise :

.....
.....
.....

Personnes clés et leur statut de licence professionnel provinciale, ou l'accréditation professionnelle.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ANNEXE D (page 1 de 2)

(formulaire doit être rempli, signé et soumis avec la proposition)

Remarque: La section A peut être remplie par le proposant ou le client du proposant.

La section B doit seulement être remplie par le client du proposant.

FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DU CLIENT POUR UN PROJET DE PONT REPRÉSENTATIF

Le projet présenté par le proposant doit démontrer les exigences suivantes:

Section A

Ceci confirme que la firme d'expert-conseil suivant _____,	
a exécuté les services pour le projet de pont suivant _____.	
Emplacement du projet: _____.	
Étendu des travaux du projet: _____	

Services rendus par l'expert-conseil reliés au Project:	

Valeur initiale du contrat de l'expert-conseil (taxe ex.)	Valeur du contrat de l'expert-conseil à l'achèvement substantiel* (tel que défini par IG 1) (taxe ex.)
_____	_____
Expliquer toute divergence entre la valeur initiale et à l'achèvement substantiel du contrat de l'expert-conseil:	

Montant initial du contrat de construction (taxe ex.)	Montant final du contrat de construction à l'achèvement substantiel* (tel que défini par IG 1) (taxe ex.)
_____	_____
Expliquer toute divergence entre la valeur initiale et à l'achèvement substantiel* du contrat de construction:	

Section B

Je certifie par la présente que les informations fournies dans la section A sont vraies et factuelles au meilleur de ma connaissance.		
_____	_____	_____
Nom du Client	Title	Signature
_____	_____	_____
Nom de la Compagnie	Téléphone	Date

ANNEXE D (page 2 de 2)

(formulaire doit être rempli, signé et soumis avec la proposition)

Remarque: La section A peut être remplie par le proposant ou le client du proposant.

La section B doit seulement être remplie par le client du proposant.

FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DU CLIENT POUR UN PROJET DE BARRAGE (EN BÉTON) REPRÉSENTATIF

Le projet présenté par le proposant doit démontrer les exigences suivantes:

Section A

Ceci confirme que la firme d'expert-conseil suivant _____,	
a exécuté les services pour le projet de barrage en béton suivant _____.	
Emplacement du projet: _____.	
Étendu des travaux du projet: _____	

Services rendus par l'expert-conseil reliés au Project:	

Valeur initiale du contrat de l'expert-conseil (taxe ex.)	Valeur du contrat de l'expert-conseil à l'achèvement substantiel* (tel que défini par IG 1) (taxe ex.)
_____	_____
Expliquer toute divergence entre la valeur initiale et à l'achèvement substantiel du contrat de l'expert-conseil:	

Montant initial du contrat de construction (taxe ex.)	Montant final du contrat de construction à l'achèvement substantiel* (tel que défini par IG 1) (taxe ex.)
_____	_____
Expliquer toute divergence entre la valeur initiale et à l'achèvement substantiel* du contrat de construction:	

Section B

Je certifie par la présente que les informations fournies dans la section A sont vraies et factuelles au meilleur de ma connaissance.		
_____	_____	_____
Nom du Client	Title	Signature
_____	_____	_____
Nom de la Compagnie	Téléphone	Date